



EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

Désignation de Monsieur Paul ROCHE au sein du Conseil d'administration d'ETAPES en tant que représentant de Monsieur le Maire.

N° 2026 - 0502

Le Maire de la Ville de Dole,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.315-10,

CONSIDERANT la nécessité de représenter Monsieur le Maire, en tant que Président de droit du Conseil d'administration d'ETAPES.

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Paul ROCHE, Conseiller Municipal, est désigné pour représenter Monsieur le Maire, en tant que Président du Conseil d'administration d'ETAPES.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au registre des arrêtés de la commune et sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Copie en sera adressée à :

- * Sous-préfecture de Dole,
- * Service de Gestion Comptable de Dole,
- * Monsieur Paul ROCHE,
- * ETAPES.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 9 avril 2026
Pour le Maire et par délégation,

Monsieur Stéphane CHAMPANHET
2^{ème} Adjoint

